



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 21 février 2008

AJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Axcan Pharma Inc. (AXP) - Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DE L'ACQUISITION. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Axcan Pharma Inc. (« Axcan ») a reçu l'approbation des actionnaires et toutes les approbations réglementaires nécessaires pour que l'acquisition proposée par un membre du groupe TPG Capital soit consommée. Selon les dispositions de cette entente, les porteurs d'actions ordinaires d'Axcan recevront un montant en espèces de 23,35 \$US par action ordinaire, tel qu'annoncé dans la circulaire de la Bourse n° 184-2007 et l'avis aux membres de la CDCC n° 2007-126 en date du 3 décembre 2007. La transaction devrait être conclue le 25 février 2008.

Veillez prendre note que la Bourse et la CDCC n'ont pas rajusté les séries d'options du fait que les contrats d'options d'Axcan n'avaient pas d'intérêt en cours. Toutes les séries sur cette classe ont été enlevées.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 032-2008